



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24 août 2011, 20H30.

Date de la convocation : 16 août 2011

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques,

Absents excusés : VOISIN Luc

Pouvoirs : VOISIN Luc à DUBY François

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

Monsieur le Maire commence par remercier les associations pour l'organisation des différentes manifestations estivales : la Jeanne d'Arc pour l'organisation de la fête de la musique et l'Union Musicale pour la participation des juniors ; les clubs de foot, tennis et pétanque pour la semaine des enfants ; les gazafonds pour la fête patronale.

☒ Procès-verbal de la séance du 22 juin 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées et à l'unanimité.

1) Rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2010 présenté par le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Basse Reyssouze

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dressé par le Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze pour l'exercice 2010 qui a été communiqué à tous les membres avant le Conseil.

Thierry BOYAT demande un éclaircissement concernant la réflexion engagée depuis 2003 sur le périmètre de captage, le délai lui semblant exagéré. Pascale CATHERIN explique alors que le SIDEBR est engagé dans une politique de rachat des terrains situés dans ce périmètre afin de l'étendre. Or il faut convaincre les propriétaires de vendre leurs parcelles et négocier les prix, d'où le délai.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du rapport, l'approuve par 18 votes pour et 1 abstention.

2) Admission en non valeur de 7.08 € sur demande du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 24 juin 2011, le Trésorier de la Commune demande l'admission en non valeur de la somme de 7.08€ correspondant à des sommes de 2.21€ non recouvrée en 2008 et de 4.87€ non recouvrée en 2009.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer la somme de 7.08€ en non valeur.

3) Acquisition de 129m² de terrain à Mr RATTON, impasse du Champ Galier, pour régularisation d'emplacement réservé

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'un emplacement réservé a été créé en bout de la parcelle n°338 de Didier RATTON, en vue de la création d'un chemin communal. Cette parcelle est située 42 impasse du Champ Galier, section Ak338, lieu dit du Pré du By.

Cependant, une partie de la parcelle est également propriété de Monsieur RATTON de l'autre coté de l'emplacement réservé. Or elle aurait du faire partie de l'emplacement réservé afin de constituer le chemin. Pour régulariser la situation, la Commune doit acquérir cette partie de parcelle d'une surface de 129m², afin de constituer le chemin.

Les services des domaines ont estimé la valeur de ces 129m² à 1 550€. Monsieur RATTON accepte de céder cette parcelle pour ce montant. Il ne lui restera alors plus qu'à déplacer son puits de captage

Monsieur le Maire précise qu'avant la commune avait le droit de prendre 10% d'une parcelle gratuitement dans le but d'y créer un chemin. Désormais cela est interdit. Il précise qu'il existe de nombreuses irrégularités de ce type sur la commune, car les procédures n'ont pas été achevées quand les permis ont été accordés. Il va donc falloir procéder à des régularisations aux frais de la commune et donc sur les budgets 2011 et 2012. Jean Luc BENOIT répond que si il y a d'autres emplacements réservés non cédés à la commune c'est parce que les permis de construire n'y ont pas encore été demandés et donc les problèmes pas encore soulevés. Monsieur le Maire souhaite que toutes les irrégularités connues des services soient régularisées avant de se trouver dans l'urgence d'une demande de permis. Les chemins doivent être portés à 6mètres afin que les parcelles voisines, pour être constructibles, aient un accès réglementaire.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte d'acquérir cette partie de parcelle pour la somme de 1 550€ afin qu'elle puisse devenir un chemin communal, et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la rédaction des actes nécessaires.

4) Engagement de la Commune sur la mise en accessibilité d'un arrêt de bus sur la RD 933

Monsieur le Maire explique que le schéma directeur d'accessibilité du Conseil général impose de mettre en accessibilité un arrêt de bus par commune sur les lignes structurantes du réseau de transport départemental d'ici 2015. Ces travaux sont à la charge de la commune concernée. La participation du Conseil général est de 15% du montant HT des travaux pour les arrêts sur route départementale en agglomération.

Si la commune souhaite obtenir une participation équivalente de l'Etat, elle doit s'engager à réaliser les travaux d'ici 2015, avec à l'appui un devis, un plan de financement, un calendrier et un délai d'exécution fournis au Conseil général avant le 10 septembre 2011, suite à un courrier reçu le 3 août 2011.

Ces travaux de mise en accessibilité seront donc englobés dans le marché de travaux de mise en sécurité de la RD 933 pour l'arrêt choisi de la gare dit des Borjons. Au regard des délais très courts qui ont été accordés pour répondre, la société Sedic, maître d'œuvre de ces travaux, a élaboré un devis approximatif de 17 767€ HT soit 21 249.33€ TTC.

Christian LACROIX précise que les collectivités devront permettre une accessibilité pour tous les types de handicaps, et que les dérogations ne seront données qu'au compte goutte. Denis

LARDET précise que pour les constructions neuves, il ne peut y avoir de dérogations, qui ne concernent que les bâtiments existants qui sont techniquement impossibles à mettre aux normes.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, s'engage à mettre en accessibilité l'arrêt de car des Borjons lors de la réalisation des travaux de mise en sécurité de la RD933 pour lesquels un maître d'œuvre vient d'être engagé. Il autorise donc Monsieur le Maire à demander la participation de l'Etat et du Conseil général.

5) Approbation des nouveaux tarifs et des nouvelles conditions de location des salles communales.

Josiane FEYDEL présente un diaporama qui sera dévoilé aux associations lors de la rencontre du 24 septembre. Il dresse un état des lieux de la location actuelle des salles, avec de nombreuses gratuités exceptionnelles au fil de demandes des associations, d'où une certaine inégalité entre ces dernières et une absence de véritables états des lieux. Il pose des objectifs d'équité et de bonne gestion rationnelle des salles. Il présente la démarche de la Commission CLES qui a fait un bilan de l'existant, une comparaison avec les autres communes, afin de réduire les exceptions et de régulariser les pratiques. Elle propose ainsi un dossier qui sera donné à chaque association lors de l'élaboration du calendrier des fêtes. Un affichage sera également réalisé dans les salles.

Josiane FEYDEL présente donc les documents composant ce dossier :

- Règlement des salles communales : gratuité des salles pour les Assemblées générales annuelles, les répétitions avant spectacle, la collecte de sang, la remise des cocardes des conscrits de 10 ans qui ne sont pas une association et pour la cérémonie des enterrements civils hors vin d'honneur. Les services municipaux seront chargés de la remise des clés et des états des lieux. Un contrat de dépannage 24h/24 avec une entreprise est à l'étude en cas de panne de la chaudière lors d'une location.
- Formulaire de demande de réservation de salle : sera validé par le Maire pour chaque réservation de particuliers.
- Convention de mise à disposition des salles communales : pour les associations la réservation se fera par convention renouvelable annuellement.
- Formulaire d'état des lieux : il est déjà utilisé et semble fonctionner.
- Tableau des nouveaux tarifs : une différence est faite entre les associations de Manziat ayant des activités régulières, ponctuelles, et les extérieures. Un problème se pose toutefois pour les associations utilisant la salle 2h et chauffant plusieurs heures avant. Pour le reste il sera fait confiance aux associations.

Ces prix seront revus lors de la mise en service de la nouvelle salle des fêtes. Les salles de la bibliothèque seront mises à disposition gratuitement, mais ponctuellement.

Josiane FEYDEL et Pascale CATHERIN expliquent alors au Conseil les appels de Maurice BROYER des Amis du Patrimoine. Il s'est dit indigné de la mise à l'ordre du jour du Conseil de la modification des tarifs des salles. Pour lui les associations ne sont pas subventionnées, la commune compensant par la mise à disposition gratuite des salles. Il est donc pénalisant de les louer contre paiement. De plus les salles de la bibliothèque qui restent gratuites sont trop petites.

Josiane FEYDEL fait alors part de sa réflexion suite à ces remarques. La mission d'une commune est de mettre à disposition des habitants les équipements nécessaires à la pratique d'activités. Mais elle a aussi pour mission de réguler ces pratiques et d'assurer la bonne

gestion des équipements. François DUBY rajoute que les membres des associations sont contribuables de la commune, que les tarifs demandés sont bas et que la non gratuité permet de rappeler que la gestion des équipements impacte les finances communales.

Josiane précise alors que la Commission a fait un travail d'analyse et de proposition. Le projet peut être adopté et exposé aux associations, ajourné et retravaillé, ou présenté aux associations avant adoption. Cette dernière solution poserait alors la question du pouvoir qui est donné aux associations.

Christian LACROIX précise qu'il est nécessaire de fixer des tarifs peu élevés pour les associations, qui permettent de justifier les tarifs plus élevés appliqués aux autres usagers. Après lorsqu'il s'agit de fixer un cadre, il y a forcément de l'arbitraire.

Thierry BOYAT pense que certaines associations ont peut être un vécu qui justifie cette situation.

Olivier FAVRE rappelle que les membres du Conseil ont été élus pour prendre en charge la gestion des affaires communales dans l'intérêt des habitants. Ils représentent la population. De plus, il est précisé que les personnes qui se plaignent déjà des modifications de tarifs n'ont pas encore eu connaissance de ces derniers qui ne sont adoptés que ce soir.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de voter ce projet, et s'il est adopté, de le présenter aux associations le 24 septembre, des modifications pouvant alors être apportées.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, adopte le nouveau mode de gestion des salles, et donc le règlement des salles et les nouveaux tarifs.

6) Acquisition d'une nouvelle chargeuse pelleuse

Monsieur le Maire explique qu'il faut changer le tracto pelle des agents techniques tant qu'il a encore une valeur marchande. Un marché a été publié, et suite à la réunion de la Commission d'appel d'offre du 1er août 2011 et à l'étude de la proposition au niveau technique, c'est le JCB de la Société Lyomat qui arrive en première position.

Jean Luc BENOIT explique au Conseil le processus de notation des trois offres qui ont été reçues, 40% de la note étant accordée pour le prix, 10% pour la garantie et 50% pour les caractéristiques techniques, mentionnées au cahier des charges. Au regard des options et de la garantie, la chargeuse pelleuse JCB est donc retenue par la Commission pour 63 977.62€ TTC, déduction faite du rachat de l'ancien tracto pelle.

Olivier FAVRE demande alors pourquoi les sociétés ne seraient pas challengées sur les prix et les garanties. Monsieur le Maire répond que la même procédure est appliquée pour tous les MAPA dans la Commune, les offres étant comparées sur les propositions qui nous sont faites suite à nos demandes expliquées dans les cahiers des charges. Aux entreprises de faire leurs meilleures propositions.

Jean Luc BENOIT précise qu'il s'est renseigné sur les coûts de location d'un tel engin, et que cela reviendrait beaucoup plus cher que d'investir dans un engin pour la Commune.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées et avec 17 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Société JCB et toutes les pièces s'y rapportant.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission Voirie : Pascale CATHERIN fait le point sur l'avancement des différents travaux de voirie. Un passage caméra a été effectué rue de la Résistance, rien n'a été détecté donc le trou a été rebouché. Le reprofilage de la chaussée est en cours rue des Carrons, à

Cropettet et à Chanfant. Les coussins berlinois ont été commandés pour la route de Chevroux, reste à commander les panneaux. La signalisation au sol n'est pas achevée car l'enfouissement des réseaux électriques a été repoussé par le SIEA. Le poste de comptage sera installé sur la RD 933 le 5 septembre. Les barrières sont en cours de déplacement devant l'église.

Ludovic DESMARIS prévient Monsieur le Maire que l'éclairage public ne fonctionne pas sur le RD 933.

⇒ Commission Bâtiments : Denis LARDET explique que l'éclairage du passage piéton vers l'école, l'alimentation de la pêche, l'éclairage du parking du foot et les prises pour les décorations de Noël devant la Mairie seront installés par l'entreprise Tout'élec. Pour la pêche, la commune fournira le câble et les employés communaux creuseront les tranchées.

Les boiseries extérieures de l'école ont été repeintes. Un composteur sera installé à la cantine. Le dossier pour l'ouverture des salles à l'étage de la bibliothèque est en cours. Le sol du terrain de tennis devrait être repris en septembre.

Le local de la poste va être loué par Emiel BOYAT dès novembre. Il y installera son entreprise de dépannage informatique à destination des particuliers et des professionnels.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET annonce que les trois architectes ont bien déposé leur dossier le 26/07, la commission les a étudiés le 23 août et le jury fera son choix le 30 août. Il sera ensuite procédé à la négociation habituelle des honoraires avec le lauréat.

Il demande à tous les membres du jury de bien relire le cahier des charges, car les projets devront être sélectionnés en fonction de ce qui a été demandé, et remercie les membres de la Commission technique pour leur après midi de travail.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme.

Jean Luc BENOIT demande si les membres du Conseil ne pourraient pas être informés de demandes de voirie qui entraînent des perturbations de circulation. Monsieur le Maire lui explique que souvent ces demandes sont déposées au dernier moment.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL apprend au Conseil que 32 demandes ont déjà été déposées pour les cours d'informatique, dont 11 de novices. Ils pourraient démarrer en octobre.

Le parc de loisirs a pris du retard en raison des vacances des entreprises. Une fois que l'entreprise Schatz aura fini le kiosque, la table pourra y être installée.

Des réunions auront lieu avec les commerçants pour préparer les vitrines de Noël 2011.

Thierry BOYAT fait part d'une remarque qui lui a été faite sur l'absence d'équipements pour les petits enfants. Josiane FEYDEL explique que ce matériel est très cher et entouré de nombreuses règles de sécurité. Un aménagement sera étudié pour l'année suivante. Le parcours de VTT est naturellement ceinturé par des fossés.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT annonce que le Manziat Infos sera distribué le 23 septembre. Il dresse au Conseil la liste des articles qui le composeront. Monsieur le Maire précise qu'un article sera rédigé sur la nécessité d'élaguer les branches des arbres qui englobent les fils électriques et provoquent leur rupture.

Denis BOYAT précise que de nouvelles rubriques vont être ajoutées au site : tourisme, état civil, information sur le PLU, élections à Manziat, cantine. L'édito sera changé.

Il faut désormais réfléchir au bulletin annuel.

Olivier FAVRE propose d'organiser un concours de photos pour la couverture du bulletin. Les délais étant courts, cette bonne idée est conservée et pourra servir pour le site internet.

⇒ Commission Fleurissement : Jean Luc BENOIT explique qu'une réunion a eu lieu fin juillet. Les membres ont pu constater la pousse des plantes. Un état des lieux des plantations sera fait courant septembre. Les bacs situés dans la traversée de Manziat sont appréciés. Les points qui seront réaménagés sont le monument De Lattre, la place à côté du Crédit Agricole, le rond point et l'entrée côté route des Pinoux.

⇒ Commission Assainissement : Jean Luc BENOIT présente la réunion qui a eu lieu avec le Cabinet Merlin pour la station d'épuration. L'échéancier des travaux a été revu. Une nouvelle réunion aura lieu le 20 septembre avec les services extérieurs concernés et les entreprises RPC et SIAC avec qui des conventions devront être passées. Les travaux devraient commencer mi 2012 pour s'achever en fin d'été 2013. La réception se ferait en octobre 2013. Une commission préparatoire aura lieu le mardi 13 septembre à 20h30.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis des deux marchés, la société SedIc a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de la RD933 et de l'éclairage public.

Le géomètre retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'Association foncière est le cabinet Bablet Magnien Got.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre du CIFA remerciant le Conseil pour l'attribution d'une subvention pour les élèves originaires de Manziat.

Un article est paru dans le Progrès de la semaine expliquant que le kiosque avait été offert à la Commune. Monsieur le Maire a reçu Monsieur PONTUS afin de lui expliquer qu'il a pour l'instant dans l'état coûté 2 300€, des imprévus ayant augmenté la facture. Il ne souhaite pas demander de rectificatif immédiat mais l'explication du coût sera détaillée dans l'article qui sera rédigé quand le parc de loisirs sera inauguré.

Une candidature pour recruter un rédacteur territorial pour le 1/12/2011 a été lancée afin de remplacer Madame ROLAND qui prendra sa retraite en fin d'année.

Une Commission finances est prévue le lundi 26 septembre à 18h30.

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'il est prévu de recruter un nouvel agent pour une durée encore à définir d'environ 4 ou 5h par semaine, afin qu'il prenne en charge la gestion des salles communales, et notamment les états des lieux des week ends et le nettoyage quand nécessaire. Ce poste pourrait même servir de complément de revenu à un retraité.

Avant de clore la séance, Christian LACROIX fait part au Conseil des discussions qui ont eu lieu entre les clubs de tennis concernant les tennis couverts de Feillens. Les négociations sont très difficiles concernant les plannings et les cotisations, Feillens étant un club de compétition, Manziat un club de loisirs et Bâgé un club pour les enfants. Le club de Manziat ne peut cotiser plus de 2 500€ par an et ce sont 3 737€ qui sont demandés. Christian LACROIX explique que les problèmes viennent du fait que la question de savoir si le tennis couvert était fait pour les clubs d'élite ou pour tout le monde n'a pas été posée lors de la phase projet.

Lorsque le projet du gymnase communautaire s'engagera sur la Commune de Manziat, il faudra être très vigilant avec la convention signée avec la CCPB et tout contractualiser.

(Séance levée à 23h45)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,